

Affaires de la société

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse**

Band (Jahr): **81 (1930)**

Heft 6

PDF erstellt am: **21.09.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

AFFAIRES DE LA SOCIÉTÉ.

Extrait du procès-verbal de la séance du Comité permanent du 9 avril 1930, à Zurich.

1° Sont admis comme nouveaux sociétaires : M. *M.-W. Kreis*, ingénieur forestier, à Fidaz près de Flims; administration de la commune d'habitants de *Wattwil* (St-Gall).

2° Sont décédés, les sociétaires suivants :

MM. *Jauch Ch.*, inspecteur forestier cantonal, à Altdorf;

Keller C., professeur de zoologie, en retraite, à Zurich.

3° M. Darbellay présente un dernier rapport sur la publication de « Forêts de mon pays », laquelle est prévue pour le commencement de mai. Le comité adresse ses remerciements à tous les collaborateurs de ce livre, en particulier au rédacteur de la préface, M. Chuard, ancien président de la Confédération.

4° Le supplément n° 5 de nos journaux contiendra les travaux ayant obtenu le premier et le second prix lors de la mise au concours du sujet suivant : « Par quelles mesures l'alimentation, en bois indigène, de l'industrie suisse de la cellulose et du papier peut-elle être notablement augmentée ? » Ce sont ceux de MM. B. Bavier, à Soleure, et A. Barbey, à Lausanne.

Ce supplément sera adressé, gratuitement, à tous les abonnés de nos deux journaux. L'office d'achat des bois de la « Hespera » a versé en faveur de cette publication une subvention de 1500 fr.

5° Etablissement d'un registre général des journaux forestiers suisses. M. l'adjoint Grossmann présente un rapport provisoire sur la question. Il l'étudiera en commun avec M. K.-A. Meyer, secrétaire. Rappelons que la décision définitive à ce sujet sera prise à l'assemblée générale prochaine.

Communication.

Les membres de la Société forestière suisse trouveront dans le « Journal » et dans la « Zeitschrift » un imprimé de la Société suisse d'assurances générales sur la vie humaine, à Zurich. Les annonces que cette société fait paraître dans notre organe mentionnent la réduction des primes de 2 % qui est accordée à nos membres et, en outre, notre association elle-même bénéficie, lors de la conclusion des assurances, d'une provision de 5 % des sommes assurées. Les dites bonifications sont aussi consenties pour des assurances conclues par un membre sur la vie de l'épouse ou des enfants mineurs.

Les membres non encore assurés auraient, en ce moment, tout intérêt à souscrire encore une assurance, afin d'obtenir le rabais spécial, vu que la question de la suppression des contrats de faveur, par voie d'arrêté fédéral, semble être entrée dans une voie décisive. Si le con-

trat avec notre association devait être dissous, les membres qui n'auraient pas conclu leur assurance avant l'expiration du délai de résiliation contractuel n'auraient plus droit aux conditions de faveur. Quant à ceux qui sont déjà assurés ou qui se seront encore assurés à temps, ils continueront à jouir des rabais de primes même après la dissolution du contrat de faveur, tant qu'il feront partie de notre organisation.

Soleure, avril 1930.

Pour le Comité permanent :
Le caissier.

COMMUNICATIONS.

Réunion annuelle de la Ligue suisse pour la protection de la nature, à Thoune.

L'an dernier, la Ligue suisse pour la protection de la nature a inauguré le musée du Parc national suisse, à Coire. Ce fut alors l'occasion d'une manifestation fort réjouissante, bien propre à montrer les incontestables progrès, en Suisse, de la belle idée qu'incarne notre Ligue.

Cette année, la landsgemeinde de celle-ci a eu lieu dans le canton de Berne, où tout ce qui touche à la protection de la nature, sous ses multiples formes, a éveillé d'emblée un vif intérêt.

L'organisation de la réunion avait été assumée par la Société des sciences naturelles de Thoune, présidée par M. le Dr *W. Müller*, et par sa commission pour la protection de la nature, aux destinées de laquelle préside M. *W. Ammon*, inspecteur forestier.

Les organisateurs avaient prévu, pour l'après-midi du samedi 10 mai, une visite de la *réserve aquatique de Gwatt*, aux bords du lac de Thoune. Il s'agit là de sauver, pendant qu'il est encore temps, des associations botaniques dont notre pays devient toujours plus pauvre. Ce sont celles surgissant sur les sols périodiquement inondés et dont roseaux, laïches et joncs sont l'élément essentiel. Par-ci par-là, dans les criques du lac pénétrant dans l'intérieur de la terre ferme, la rose d'eau (*Nymphaea alba*) étale ses larges feuilles flottantes et déploie la splendeur de ses corolles d'un blanc de neige.

Des cygnes et d'autres oiseaux sont venus peupler ces lieux et leur donner vie et animation.

L'étendue de cette intéressante réserve est encore restreinte; aussi la Société des sciences naturelles de Thoune a-t-elle le désir bien légitime de l'agrandir. Tous les amis de la nature lui apportent leurs meilleurs vœux et se plaisent à espérer que les moyens financiers pourront être réunis.

Le soir de la première journée de la réunion, quelques congressistes se rencontrèrent au Café Wenger où M. l'instituteur *Vuilleumier* fit défiler sur l'écran de belles projections lumineuses illustrant l'activité déployée, à Thoune et environs, dans le domaine de la